

Fonds d'aides aux manifestations sportives 2020

Objet	Aide à l'organisation de manifestations sportives afin de : <ul style="list-style-type: none">- soutenir le mouvement sportif mayennais et la pratique sportive,- valoriser la vie associative,- contribuer à l'animation du territoire,- favoriser l'attractivité et le rayonnement de la Mayenne,- renforcer la cohésion sociale et la dimension éducative et sociale du sport.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">- les associations sportives agréées jeunesse et sports et les comités d'organisation de manifestations sportives
Conditions d'octroi	Les manifestations sportives ou évènements sportifs organisés en Mayenne par une association sportive support ayant au moins un caractère départemental, à savoir les : <ul style="list-style-type: none">- Evénements sportifs de niveau national organisés en Mayenne : championnats de France, circuits officiels des fédérations (ex : coupe de France),- Manifestations de masse et animations sur le territoire. Il sera porté une attention particulière aux manifestations ayant une importance sur le développement de la pratique sportive départementale et un caractère innovant.- Colloques de réflexion et/ ou de recherche sur la pratique sportive organisés en Mayenne- Les épreuves officielles inscrites au calendrier des fédérations nationales seront privilégiées.
Calcul de l'aide	Le montant de la subvention sera fixé au regard : <ul style="list-style-type: none">- du nombre de participants, de la provenance, du mode de participation et du niveau sportif- du nombre de jours d'organisation,- du budget (hors récompenses financières), d'un plan de financement précis et des autres aides financières,- de la valorisation du bénévolat.
Dossier à présenter	La demande de subvention est à réaliser <u>par voie dématérialisée</u> avant le 31 octobre 2019 . Pour obtenir un compte d'accès, merci de contacter le service en charge du sport au 02 43 59 96 86
Versement de la subvention	Le versement sera effectué <u>après réalisation de la manifestation</u> sur présentation d'un bilan financier et d'un compte rendu détaillé, excepté dans le cadre d'une dérogation ou convention particulière.
Service(s) instructeur(s)	Direction des territoires Service Europe et Territoires  02.43.59.96.86
Lieu de dépôt du dossier	Monsieur le Président du Conseil départemental Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 LAVAL CEDEX